

TARIFS CONTRIBUTION FAMILIALE

ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

La contribution des familles participe aux investissements immobiliers et aux équipements nécessaires ainsi qu'aux dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national. L'ensemble de la contribution, calculé hors voyage et fournitures de livre spécifique, est annualisé.

SCOLARITE	ECOLE		COLLEGE	LYCEE
	Maternelle	Elémentaire		

DROIT D'INSCRIPTION	UNIQUEMENT POUR LES NOUVEAUX INSCRITS				
		Frais de dossier	10,00 €	10,00 €	10,00 €
	Frais d'inscription <i>(Ces frais non remboursables ne sont pas une avance)</i>	135,00 €	135,00 €	135,00 €	135,00 €

CONTRIBUTION FAMILIALE					
	CONTRIBUTION FAMILIALE	1 056 €	1 250,00 €	1 544,00 €	1 621,00 €

AUTRES FRAIS EVENTUELS FACTURES						
		Cotisation APEL par famille	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
		Fond de roulement manuel scolaire		13,50 €		
		Frais de sorties et spectacles	62,00 €			
		Forfait piscine de CP, CE2 et CM2		24,00 €		
		Garderie matin à partir de 7H50	229,00 €			
		Garderie du soir (sortie entre 16h40-18h30)	304,00 €			
		Étude seule (sortie à 17h45)		252,00 €		
		Étude+garderie (sortie avant 18h30)		304,00 €		
		Forfait cours anglais approfondi	10,00 €	35,00 €		
		Cahier de liaison perdu		5,00 €	5,00 €	5,00 €
		Carte scolaire magnétique perdue	5,00 €	5,00 €	10,00 €	10,00 €

La carte scolaire magnétique obligatoire, permet d'entrer et sortir de l'établissement, de passer au self

REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION FAMILLE EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL

Toutefois, afin que le coût financier ne soit pas un obstacle à l'inscription de votre enfant, nous vous proposons quatre tarifs que vous pouvez appliquer selon vos revenus. Il est obligatoire de joindre votre dernier avis d'imposition. Aucune modification tarifaire ne sera faite après l'émission des factures.

COEFFICIENT FAMILIAL	Quotient familial		
	moins de 5 000 €	Catégorie A	40%
	de 5 001 € à 7 000 €	Catégorie B	30%
	de 7 001 € à 12 000 €	Catégorie C	20%
	de 12 001 € à 14 000 €	Catégorie D	10%
<p>Cette demande est à effectuer auprès du service comptabilité, Mme Desjonqueres à s.desjonqueres@indblr.asso.fr en envoyant votre dernier avis d'imposition.</p> <p>Calcul du quotient familial : Revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts fiscales</p>			

REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE EN FONCTION DU NOMBRE D'ENFANTS PAR FAMILLE

Les familles scolarisant plusieurs enfants bénéficient d'une réduction :

REDUCTION POUR NOMBRE D'ENFANTS	Nombre d'enfants	
	2 Enfants	10%
	3 Enfants	15%
	4 Enfants	20%
	5 Enfants et plus	25%